VUE EN PLAN RDC: Ech 1/50

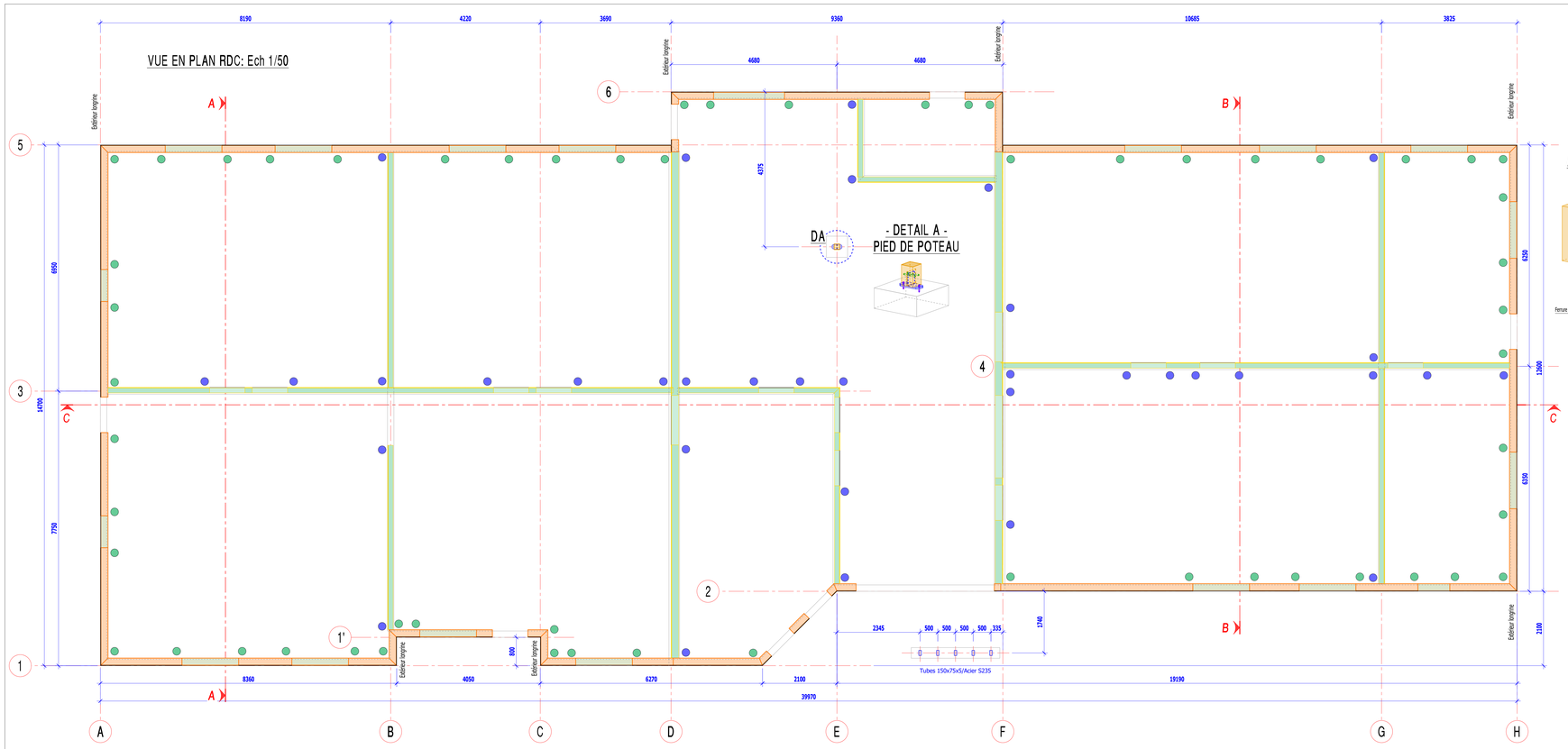

VUE EN PLAN R+1: Ech 1/50

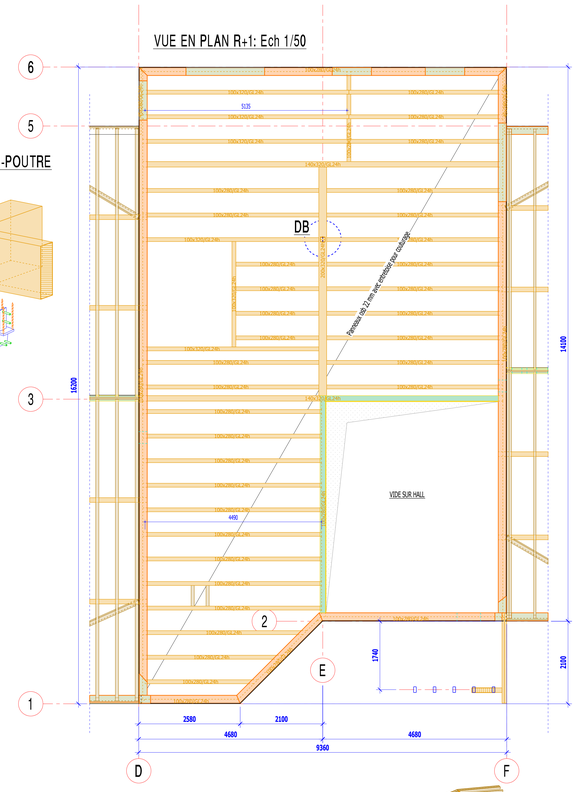

VUE EN PLAN TOITURE: Ech 1/50

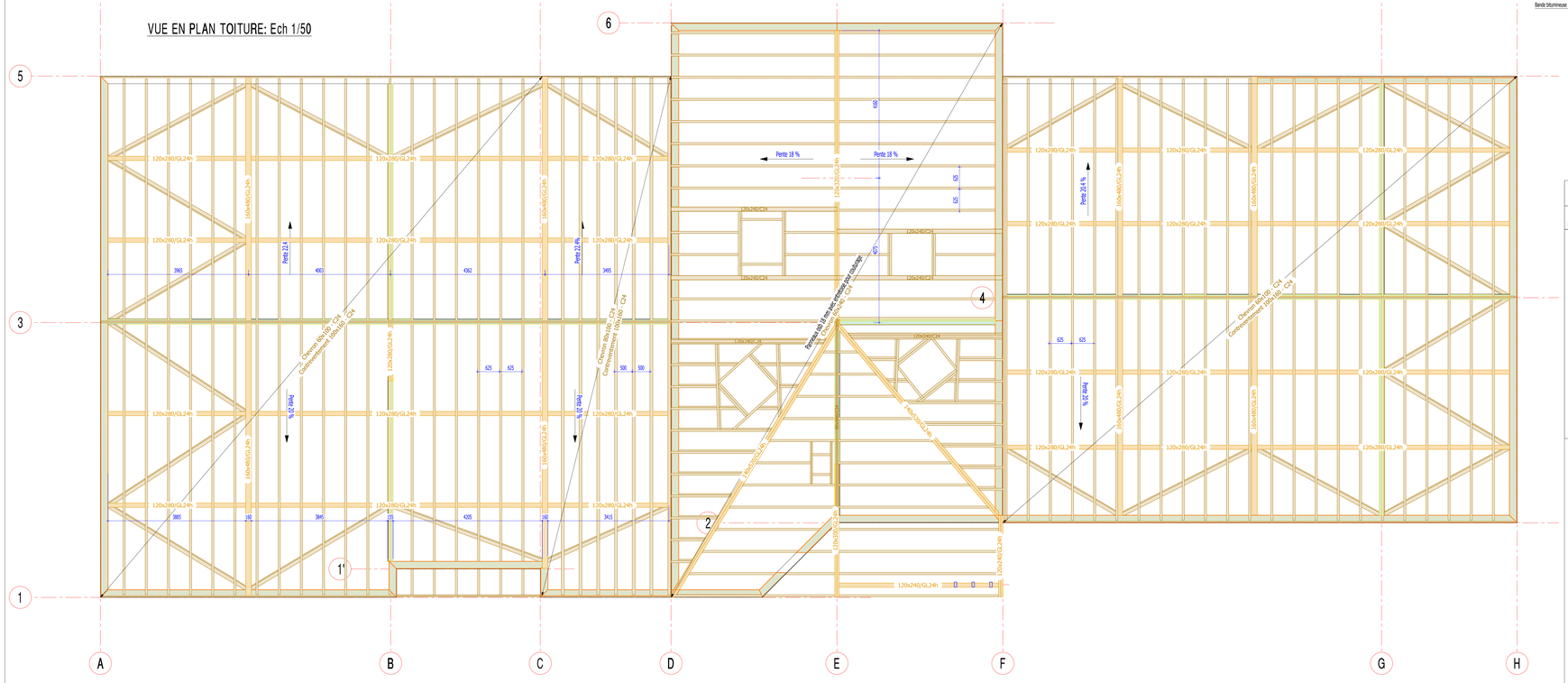

PIED DE MOB extérieur : Ech 1/10

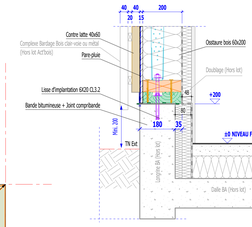

PIED DE MOB intérieur : Ech 1/10

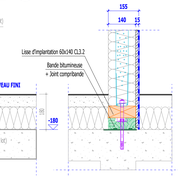

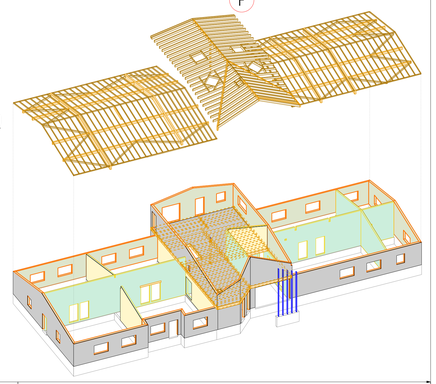

MISE EN GARDE

Les menuiseries détaills de couvertures et bardage sont dessinées à titre indicatif et ne sont pas de la responsabilité d'ACTBOIS

DISPOSITION POUR OSSATURE BOIS

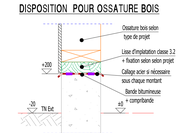

FIXATION DES VOILES TRAVAILLANTS:
POINTE OU AGRAFE ESPACEES TOUS LES 15 cm SUR LE POURTOUR DU PANNEAU
ET TOUS LES 30 cm SUR LES MONTANTS INTERMEDIAIRES
OU INDICATION SUR PLANS.
L'ENFONCEMENT DANS LE BOIS DOIT ETRE SUPERIEUR OU EGALE A 35 mm

EXTRAIT DTU 31-4

7.3.2
Protection par les débords de toiture ou autres éléments débordants
Le présent article s'applique aux éléments de construction directement exposés aux intempéries.
Un débord de toiture ou une protection étanche rapportée de largeur D permet de protéger une paroi verticale sur une hauteur Hp = 2,5 × D. Sur cette hauteur Hp, les pièces de bois doivent être compatibles à minima avec la classe d'emploi 2 (voir Figure 7).

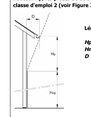

Légende:
Hp Zone protégée de hauteur Hp
Hnp Zone non protégée de hauteur Hnp
D Largeur du débord détuture ou de protection étanche rapportée

Mise en garde de l'ensemble des intervenants du chantier concernant les risques de dégradations des ouvrages de charpente lamellé collé

- Une exposition trop prolongée de la charpente aux intempéries provoque des dégradations irreversibles (taches, noircissements, pourrissements).
- La manutention de béton liquide au dessus de la charpente provoquent des taches.
- La découpe d'éléments métalliques à proximité de la charpente par disqueuse ou oxycoupage est totalement prohibée.
  Il y a risque d'incendie et de marquage des pièces en bois de façon définitive.
  Il est donc recommandé de réaliser ces opérations loin des poutres et à l'aide d'outils types grignoteuses.
- L'entreprise se réserve le droit de demander des dommages et intérêts en cas de dégradation de ses ouvrages de charpente.
- La coordination des lots est essentielle et doit tenir compte de ces remarques.

Tolérances des ouvrages en maçonnerie à respecter par le Gros Oeuvre (DTU 31.2)

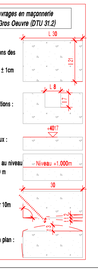

- Tolérances de dimensions des ouvrages :
  l et L et d'implantation ± 1cm
- Tolérance des réservations :
  l et L ±1cm
- Tolérance de niveaux :
  ±0 ; -1cm
- Prière d'installer un temoin au niveau de référence +1.000 m
- Equerrage : ± ±1cm sur 10m
- Rectitude des bords en plan :
  ± ±5mm

Ce plan est la propriete du bureau d'etude ACT'BOIS et ne peut en aucun cas être reproduit sans son autorisation.

Bureau d'études structures bois et métal
2, Allée Gaston et Victor Erhard 90110 Rougemont le Château
tél:03-84-23-72-81 - Mail: actbois@actbois.org

PLAN N° 01

Phase PRO

Date 17/03/26

COMMUNE DE VAGNEY

CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE
PLAN GUIDE DE CHARPENTE
VUE EN PLAN

HYPOTHESE DE CALCULS

CHARGES PERMANENTES

5.2.1 Toitures Bacacs	
Couverture tuile canal	0.40kN/m²
Panneaux sandwich Paroi Froi. ép.	0.40kN/m²
Panneaux sandwich Paroi Froi. ép.	0.40kN/m²
Panneaux sandwich Paroi Froi. ép.	0.40kN/m²
Voliges	0.15kN/m²
Total	1.35kN/m²
5.2.2 Toitures lourdes	
Panneaux photovoltaïques	0.15kN/m²
Voliges	0.15kN/m²
Panneau sandwich 100 mm	0.15kN/m²
Petits travaux Divers(Divers)	0.15kN/m²
Total	0.60kN/m²
5.2.3 Plafonds	
Plafond suspendu	0.15kN/m²
Total	0.15kN/m²
5.2.4 Murs extérieurs	
Bardage bois	0.15kN/m²
Ossature	0.15kN/m²
Isolation	0.15kN/m²
Total	0.45kN/m²
5.2.5 Murs intérieurs	
Cloisons légères	0.15kN/m²
Total	0.15kN/m²
5.2.6 Planchers	
Plancher bois	0.15kN/m²
Isolation	0.15kN/m²
Total	0.30kN/m²

Paroi Froide Verre	
Vitrage	0.15kN/m²
Profilé acier Sablé/Peinture	0.15kN/m²
Ossature	0.15kN/m²
Total	0.30kN/m²
5.2.7 Escaliers	
Escalier bois	0.15kN/m²
Escalier métallique	0.15kN/m²
Total	0.30kN/m²
5.2.8 Rampes	
Rampe bois	0.15kN/m²
Rampe métallique	0.15kN/m²
Total	0.30kN/m²

CHARGES CLIMATIQUES/VENT

SITUATION
Tatura, Cat II, Qp = 150 daN/
Rocher SOC, Cat B Qp = 250 daN/m²
Qr = 200 daN

NEIGE
Région C1, altitude 405m
Sk 66 daN/m² - pente : - coef. 0.8

VENT
Région 2, Rugosité IIIa, +/-2m/s
REGIME
Zone 2, type de sol B,batiment type III

	Bois Lamellé Collé	Bois Massif	Ferrures
Qualité	GL24h	C24	S235JR
Classe d'Emploi	2	2	
Finitions	à définir	à définir	à définir

N° Affaire	25-088
Echelles	1/50 - 1/10
plans de reference : Plan Architecte PRO	

Ind	Nature et modifications	Dates	Auteur
0	Première diffusion	17-03-2026	N.D

Maître d'oeuvre

BOUILLON ARCHITECTES

Maître d'ouvrage

Vagney